RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Joëlle Van den Berg, *Président* ;
David Leisterh, *Bourgmestre* ;
Hang Nguyen, Victor Wiard, Marie-Noëlle Stassart, Jean-François de Le Hoye, Samantha Crunelle, Charlotte Collet, *Échevin(e)s* ;
Cécile Van Hecke, Martin Casier, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Laurent Van Steensel, Tristan Roberti, Chloé Gillain, Denis Philippe, Roxane de Giey, Alain Gehenot, Estelle Maekelbergh, Soulaïman Ouartassi, Mina El Rhachi, Lionel Touwaide, Thomas Gillet, Cristian Fabrizi, Philippe Delchambre, Marie Colson, Blanche de Pierpont, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal.*

Excusés Louis Wuestenberghs, Dominique Buyens, *Conseillers*.

Séance du 21.10.25

#Objet : Modification du règlement d'attribution des logements communaux : Article 11 §6 Mutations #

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'article 236 de la nouvelle loi communale ;

Vu le Règlement d'attribution des logements communaux adopté en séance du 15 octobre 2019 ;

Considérant que le règlement en vigueur prévoit, à l'Article 11 §6 Mutations : *« Le locataire inscrit volontairement au registre des mutations devra accepter le premier logement adapté proposé par la Commune sous peine d'être radié du dit registre, et cela* ***de manière définitive*** *».*

Considérant qu'il est souhaitable d'assouplir le règlement en prévoyant une radiation **d'une durée de trois ans** afin de ne pas pénaliser définitivement les candidats à une mutation ;

Le Conseil communal trouvera en annexe le Règlement d'attribution des logements communaux modifié en ce sens – Article 11 §6 : Mutations ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

APPROUVE

La modification du Règlement d'attribution des logements communaux, Article 11 §6 : Mutations, fixant la radiation, en cas de refus par le locataire d'une proposition de mutation, à une durée de trois ans à dater dudit refus.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
27 votants : 27 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Joëlle Van den Berg

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 22 octobre 2025

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye